République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5674393

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Nicolas FAIRISE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3 ème échelon de l'échelle de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Le Contrôleur Financier

Fait, le [illegible]

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5674334

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Julien ASTOUL DELSENY, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3 ème échelon de l'échelle de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 12 janvier 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Le Contrôleur Financier

Fait, le [illegible]

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau
des [illegible]
et des [illegible] sociale

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5674391

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe BARRET, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 5 ème échelon de l'échelle de son grade, indice brut 1015, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Le Contrôleur Financier

Fait, le [illegible]

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

L'adjointe au [illegible] bureau
[illegible]
et des [illegible]

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5674389

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Cécile DELSOL, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3 ème échelon de l'échelle de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 31 mars 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Le Contrôleur Financier

Fait, le 14 [illegible]

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

L'adjointe [illegible]
[illegible]
et [illegible]

Odile ROBINET-LEMETTAIS

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5674396

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Anne BRETON, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 3 ème échelon de l'échelle de son grade, indice brut 0901, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait, le 14 MAI 2014

Le Contrôleur Financier

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

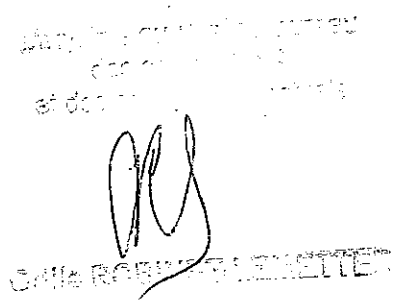

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5674394

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Vincent HEUSSNER, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 4 ème échelon de l'échelle de son grade, indice brut 0966, avec une ancienneté du 12 mars 2012.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait, le 14 MARS 2014

Le Contrôleur Financier

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

Délégation au chef du bureau
des personnels
et des [illegible]

Odile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5674392

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Stéphane GUIGUET, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommé inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 5 ème échelon de l'échelle de son grade, indice brut 1015, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait, le 14 MARS 2014

Le Contrôleur Financier

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

L'adjointe au chef du bureau

Cécile ROBINET-LEMETTER

République Française

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Secrétariat général

Demande n° : 5674390

ARRETE

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret no 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU l'arrêté portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente ;

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Stéphanie MEYER épouse MEYER-BROSETA, inspecteur de la santé publique vétérinaire, est nommée inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire à compter du 1er juillet 2013 et bénéficie d'un reclassement au 5 ème échelon de l'échelle de son grade, indice brut 1015, avec une ancienneté du 1er juillet 2013.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Le Contrôleur Financier

Fait, le 14 MAR 2014

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par délégation

Déléguée au chef du bureau

Odile ROBINET-LEMETTER